



Création de sarl chomage et aides , démarche

Par **kev01**, le **05/05/2009** à **20:00**

Bonjour,
Je me permets de vous déranger afin de vous poser quelque question voici la situation :
Je suis apprentis je travaillais jusqu'à il ya 15 jour avec mon chef (directeur SAV) et mon collègue de travail, la société pour laquelle est passé en liquidation judiciaire
Les problèmes sont les suivants :
Etant jeune apprentis je désire créer une société, sans mon bac impossible (pas assez d'expérience ni de diplômes)
Mon ancien chef étant proche de la retraite peut-il se mettre à la retraite et être cogérant ? Dans cette société tous en considérant que son expérience est nécessaire pour créer la société donc en bref en étant actionnaire de la SARL la société bénéficie-t-elle du crédit de son expérience ?
Ce chef veut se mettre en pré retraite peut-il créer une société sans perdre c'est-à-dire le droit ?
Globalement l'idée est de monter une société SARL comportant 2 ou 3 Co gérants (moi mon ancien chef mon collègue) est-ce que mon chef percevra le chômage en étant simple actionnaire ?
Dans le but d'avoir les aides à la création d'entreprise, et de créer cette société (projet qui me tient énormément à cœur).
Merci de vos réponses cordialement kev